



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Chine

Question écrite n° 19689

Texte de la question

M. Michel Lesage attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Tibet. En effet, un Tibétain était dans un état critique après avoir récemment mis le feu à ses vêtements. C'est le centième cas d'immolation ou de tentative d'immolation pour protester contre le manque de liberté de culte au Tibet rapporté depuis 2009, selon un bilan du gouvernement tibétain en exil. Ces drames témoignent d'un niveau de désespoir qui contredit tragiquement les discours officiels sur « le développement régional » et « l'harmonie nationale ». Il lui demande donc d'indiquer à la représentation nationale quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour aboutir concrètement à un meilleur respect des droits humains au Tibet.

Texte de la réponse

La France a exprimé publiquement et à plusieurs reprises sa profonde préoccupation face à la situation dans les régions tibétaines de Chine et en particulier le mouvement d'immolations qui, depuis 2011, a déjà causé plus de cent décès. Pour la France, le dialogue entre les autorités chinoises et le Dalaï Lama est la voie pour parvenir à une solution durable, respectant pleinement l'identité culturelle et spirituelle tibétaine, dans le cadre de la République populaire de Chine. La France relaie ce message auprès des autorités chinoises. Elle rappelle son attachement au respect des droits de l'Homme, à la liberté de religion ou de conviction ainsi qu'à la préservation de la culture et des traditions tibétaines. La situation des droits de l'Homme au Tibet est également évoquée au niveau européen, notamment dans le cadre du dialogue euro-chinois sur les droits de l'Homme. La France reste donc vigilante et mobilisée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lesage](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19689

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2001

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3778